



## Avance sur commission et cdd 3 mois

Par **isabelle**, le **28/02/2010** à **23:18**

Bonsoir,

Mon fils doit signer son contrat (CDD de 3 mois) en tant que vendeur informatique en rayon pour 151h67 mensuelles.

Son salaire sera composé d'un fixe de 414€ brut + commission.

ce qui m'interpelle (outre le montant) c'est que le contrat stipule que l'avance qui sera faite dans le cadre du minimum garantie (soit un complément de 900€ brut) sera récupérée au moment du départ (à l'issue du CDD) !

En imaginant, qu'en 3 mois il ne fasse pas le chiffre attendu, devra-il rembourser sur son dernier salaire, les sommes avancées ?

Merci de votre réponse.

Cordialement,

Isabelle